



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 mars 2019

DÉLIBÉRATION

N° 5 - 14.03.2019

En exercice ...26

Présents21

Votants25

Abstention0

TOURISME & ECONOMIE
2. TOURISME

Labellisation Famille +

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 14 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban située sur la commune de Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Monsieur Didier BOUYER (donne pouvoir à Monsieur Patrice RAFFARIN), Madame Catherine JACOB (donne pouvoir à Monsieur Gilles DUVAL), Madame Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON), Monsieur Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET), Monsieur Yann MAÎTRE.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice TURBE.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D20195-DE
Reçu le 18/03/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 mars 2019

DÉLIBÉRATION

N° 5 - 14.03.2019

En exercice ...26

Présents21

Votants25

Abstention0

TOURISME & ECONOMIE 2. TOURISME

Labellisation Famille +

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et notamment le 4^{ème} alinéa du 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatifs à la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, entérinés par arrêté préfectoral n°25000-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 2° du 2^{ème} groupe de l'article 5.1 portant sur la création, la gestion et le fonctionnement d'un office de tourisme de pôle à l'échelle communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mars 2019,

Considérant que par un contrat de délégation de service public en date du 4 janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a confié la gestion de l'office de tourisme intercommunal à la SPL Destination Ile de Ré, pour une durée de cinq (5) années à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Considérant que la SPL Destination Ile de Ré s'engage à définir, en partenariat étroit avec l'ensemble des professionnels du tourisme, une stratégie commune de l'offre famille à travers une démarche de labellisation afin de rendre la destination de l'Ile de Ré « Famille d'excellence » ;

Considérant que le label Famille + est un gage de qualité et de reconnaissance au niveau national et répond parfaitement à cet impératif de qualité en valorisant l'accueil, les activités et les services proposés par les prestataires touristiques du territoire de l'Ile de Ré pour les familles en séjour ;

Considérant que cette démarche qualitative est reconnue par l'Etat et définie par un cahier des charges ainsi que des grilles d'évaluation ;

Considérant que l'animation de la démarche est portée par la SPL Destination Ile de Ré pour l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré ;

Considérant qu'il est envisagé de déposer la candidature auprès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) constituée des éléments suivants :

- une grille d'évaluation « territoire » dûment complétée par la SPL Destination Ile de Ré,
- un tableau avec les coordonnées du référent qualité et des prestataires à intégrer dans la démarche
- la copie de la présente délibération confirmant la demande de candidature au label Famille + et attestant du suivi de la démarche par la SPL Destination Ile de Ré,
- la documentation touristique ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D20195-DE
Reçu le 18/03/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 mars 2019

DÉLIBÉRATION

N° 5 - 14.03.2019

En exercice ...26
Présents21
Votants25
Abstention0

**TOURISME & ECONOMIE
2. TOURISME**

Labellisation Famille +

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de confirmer l'engagement de la SPL Destination Ile de Ré vers une démarche de labellisation en portant sa candidature au label Famille +,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes y afférents.

Affichée le : **20 mars 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190314-D20195-DE
Reçu le 18/03/2019